Allianz Banque

Conditions Tarifaires

novembre 2026

Sommaire

Les présentes Conditions Tarifaires sont applicables à compter du 1er avril 2026 aux particuliers exclusivement. Elles annulent et remplacent celles diffusées le 13 novembre 2025.
Ces Conditions Tarifaires incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur. Elles ne s'appliquent pas aux comptes Banque Privée.

Extrait standard des tarifs 2

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte 3

Ouverture, transformation, clôture
Relevé de compte
Tenue de compte

Banque à distance 5

Vos moyens et opérations de paiement 6

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA/ TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services 9

Convention Evidence et l'Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF)

Irrégularités et incidents 11

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits 12

Épargne et placements financiers 13

Épargne bancaire
Placements financiers

Assurances et prévoyance 19

Engagement par signature 20

Résoudre un litige 21

Extrait standard des tarifs

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en €uros
• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet)	Gratuit
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non disponible
• Tenue de compte :	
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs(1) sur une période de 12 mois(2) est supérieur ou égal à 4	Gratuit
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs(1) sur une période de 12 mois(2) est inférieur à 4	30 € /an(3)
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	39,00 € /an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00 € /an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	33,00 € /an
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	28,00 € /an
• Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
- par téléphone/courrier ou courriel	3,95 € /virement
- par Internet	Gratuit
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
• Commission d'intervention(4)	8,00 € /opération (dans la limite de 80 € / mois)

(1) Hors versement initial réalisé lors de l'ouverture de compte, hors opération à l'initiative d'Allianz Banque.
(2) À compter de la date anniversaire du compte.
(3) Non applicable en cas de souscription au "découvert en compte Facilities" - Sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque.
(4) Une commission d'intervention est prélevée en cas de paiement d'une opération sur le compte alors que la provision est insuffisante au moment de sa présentation.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un Compte à Vue	Gratuit
• Ouverture d'un Compte sur Livret	Gratuit
• Ouverture d'un Compte Titres	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Clôture d'un compte	Gratuit
• Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client à la clôture du compte)	Gratuit

Relevés de compte

• Envoi de relevé mensuel	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte	12,00 €/relevé
• Situation ou extrait de compte (hors relevé standard)	3,00 €
• Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
• Imprimé Fiscal Unique	Gratuit
• Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	20,00 €

Tenue de compte

• Tenue de compte :	
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs(1) sur une période de 12 mois(2) est supérieur ou égal à 4	Gratuit
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs(1) sur une période de 12 mois(2) est inférieur à 4	30,00 € /an(3)
- Frais de tenue de compte inactif (selon l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)	2,50 € /mois(3)(4)
• Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	Gratuit
• Changement d'adresse ou modification d'intitulé	Gratuit
• Changement d'adresse non signalé entraînant le retour de courrier	15,00 € /an
• Frais de recherche d'adresse (en cas de changement d'adresse non signalé)	34,00 € /an
• Frais de recherche de documents	20,00 € /acte
• Attestations divers	20,00 € /acte
• Envoi d'un courrier en recommandé à la demande du client	5,00 €
• Envoi d'un courrier en chronopost à la demande du client	Frais postaux en vigueur
• Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement	12,00 €
• Frais de recouvrement des fonds engagés dans une opération de paiement mal exécutée sans erreur imputable à Allianz Banque	20,00 €

(1) Hors versement initial réalisé lors de l'ouverture de compte, hors opération à l'initiative d'Allianz Banque.
(2) A compter de la date anniversaire d'ouverture du compte.
(3) Non applicable en cas de souscription au "découvert en compte Facilities" - Sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque.
(4) Soit pour information 30,00 € /an dans la limite du solde disponible.

Frais facturés pour les opérations liées aux successions [1]

• Mineurs	Gratuit
• Majeurs	
- Encours détenus < 5 950 €	Gratuit
- Encours détenus ≥ 5 950 €	1,00 % des Encours détenus (Max. 850,00 €)
• Frais de succession en déshérence	30,00 €[2]

(1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants: comptes de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres livrets d'épargne, Pack Allianz livret A.
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

(2) Dans la limite du solde disponible.

Banque à distance

Internet

• Accès au site Internet mon.allianzbanque.fr (1)	Gratuit
• Accès à l'application Allianz Banque Mobile (2)	Gratuit
• Réédition du code secret d'accès aux comptes :	
- par internet	Gratuit
- par téléphone, courrier ou courriel	3,95 €

Votre banque par téléphone

• Service vocal interactif et service client **09 74 75 15 15** (appel non surtaxé depuis un poste fixe en France, tarif selon l'opérateur depuis un mobile ou l'étranger)	Gratuit

(1) Hors coût de fournisseur d'accès Internet.
(2) Disponible sur les stores Google Play ou App Store.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Service de paiement sans contact gratuit, activable et modifiable sur votre espace privé mon.allianzbanque.fr selon les cartes.

Cotisation annuelle pour une carte

• Cotisation carte CB Visa Electron (1)	33,00 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à autorisation systématique (1)	33,00 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à débit immédiat (1)	39,00 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à débit différé (1)	48,00 €
• Cotisation carte CB Visa Premier à débit différé (1)	130,00 €
• Cotisation carte CB Visa Infinite à débit différé (1)	310,00 €

Cotisation annuelle pour une seconde carte sur un même compte

• Cotisation carte CB Visa Electron(1)	16,50 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à autorisation systématique (1)	16,50 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à débit immédiat (1)	19,50 €
• Cotisation carte CB Visa Classic à débit différé (1)	24,00 €
• Cotisation carte CB Visa Premier à débit différé (1) (uniquement si la première carte du compte est une carte Visa Premier)	65,00 €
• Cotisation carte CB Visa Infinite à débit différé (1) (uniquement si la première carte du compte est une carte CB Visa Infinite ou une carte CB Visa Premier)	155,00 €

Autres frais liés à votre carte

• Refabrication de la carte (2)	12,00 €
• Réédition du code confidentiel	7,00 €

Retraits d'Espèces au distributeur automatique de billets

En France

• Dans les distributeurs de billets « CB et VISA »	Gratuit

A L'Etranger. Commissions sur opérations(3)

• Dans les distributeurs de billets de la zone euro (4)	Gratuit
• Dans les distributeurs de billets hors zone euro (5)	5,00 €

Paiements par carte, et commissions sur Opérations (3)

• En France	Gratuit
• Dans la zone euro (4)	Gratuit
• Hors zone euro (5)	2,50 % du montant de l'opération

Oppositions à la demande du client

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour perte ou vol (hors frais de communication téléphonique, service vocal interactif) Téléphone (24h/24 & 7j/7) : 09 69 39 69 86 - appel non surtaxé	Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque.
(2) Gratuit avec une carte CB Visa Premier ou Infinite.
(3) Hors commission de change hors zone euro (2,5 % par transaction) et hors frais de correspondant bancaire étranger qui peuvent éventuellement s'ajouter.
(4) Les pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.
(5) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au cours du jour de la réception de l'opération à ce Centre.

Remboursement de la cotisation annuelle de votre carte Allianz Banque *
(Hors carte CB Visa Electron/CB Visa à autorisation systématique)

Entre 5 000 € et 10 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Classic	**50 %**
Entre 10 000 € et 20 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Premier	
Entre 30 000 € et 50 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Infinite	
Pour + de 10 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Classic	**100 %**
Pour + de 20 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Premier	
Pour + de 50 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Infinite	

* Pour l'offre Evidence : remboursement à hauteur de 80 % de la cotisation annuelle de la carte bancaire hors convention.

Virements

Émission d'un virement SEPA(1) (cas d'un virement SEPA occasionnel)

	Internet	Courrier, Téléphone ou courriel
• Entre comptes Allianz Banque	Gratuit	Gratuit
• Vers une autre banque	Gratuit	3,95 €
• Frais par virement occasionnel incomplet (2)	10,60 €	10,60 €

Frais pour virement SEPA en devise

• Commission de change	0,1 % du montant de l'opération
• Minimum perçu	15,00 €

Émission d'un virement SEPA(1) (cas d'un virement SEPA permanent)

	Internet	Courrier, Téléphone ou courriel
• Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
• Frais par virement permanent vers une autre banque en France	Gratuit	1,20 €
• Frais par virement permanent vers une autre banque de la zone SEPA (Hors France)	non disponible	1,20 €

Émission/Réception d'un virement non SEPA (3)

• Commission de transfert	0,1 % du montant de l'opération
Minimum perçu	25,00 €
• Commission de change	0,1 % du montant de l'opération
Minimum perçu	15,00 €

(1) Les pays de la zone SEPA sont les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Albanie, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican / Saint-Siège, Gibraltar, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldavie, Monaco, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Serbie et la Suisse.
(2) Commission par virement émis ou reçu, applicable dès lors que les informations nécessaires (BIC, IBAN, RIB) sont absentes ou erronées et nécessitent l'intervention de la banque.
(3) Virements occasionnels ou permanents hors euro et/ou hors Espace Economique Européen - Hors frais de correspondants étrangers qui peuvent éventuellement s'ajouter.

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

- Mise en place d'un mandat de prélèvement (y compris SEPA) — Gratuit
- Frais par paiement d'un prélèvement (y compris SEPA) — Gratuit
- Paiement d'un titre interbancaire de paiement (TIP SEPA) — Gratuit
- Prélèvement automatique sur un compte externe — Gratuit
- Opposition sur une opération de prélèvement SEPA — Gratuit
- Révocation de mandat de prélèvement — Gratuit

Chèques

Chéquier

- Frais d'envoi de chéquier (en dehors du renouvellement automatique) :
  - demande faite par Internet — Gratuit
  - demande faite par téléphone, courrier ou courriel — 3,95 €
- Frais d'envoi de chéquier en recommandé — Frais postaux en vigueur
- Frais d'émission d'un chèque de banque[1] — 12,50 €
- Paiement par chèque en France Métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer [2] — Gratuit
- Photocopie d'un chèque émis — 12,00 €
- Frais d'opposition chèque par l'émetteur — 14,50 €
- Frais d'opposition série de chèques ou chéquier par l'émetteur — 19,00 €

Téléphone (24h/24 & 7j/7) : 09 69 39 69 86 - appel non surtaxé

Émission de chèques sur l'étranger

- En euros dans la zone euro [3]
  - Commission de transfert — 0,1 % du montant de l'opération
  - Minimum perçu — 30,00 €

- En euros et autres monnaies hors zone euro[4]
  - Commission de transfert — 0,1 % du montant de l'opération
  - Minimum perçu — 30,00 €
  - Commission de change — 15,00 €

Encaissement ferme sur chèque tiré sur une banque à l'étranger

- En euros dans la zone euro [3]
  - Commission de transfert — 0,1 % du montant de l'opération
  - Minimum perçu — 10,00 €

- En euros et autres monnaies hors zone euro [4]
  - Commission de transfert — 0,1 % du montant de l'opération
  - Minimum perçu — 10,00 €
  - Commission de change pour monnaie hors zone euro — 15,00 €
  - Commission de change intermédiaire pour monnaie hors zone euro — 22,50 €
  - Commission pour remise de chèques tirés sur une banque des PTOM (Les Pays et Territoires d'Outre-Mer) [5] — 10,00 €

(1) Pour un envoi en recommandé ou pli urgent, application des tarifs postaux en vigueur.
(2) Départements et Régions d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.
(3) Les pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.
(4) Hors frais de correspondants étrangers qui peuvent, éventuellement, s'ajouter.
(5) Les Pays et Territoires d'Outre-Mer sont la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis-et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Offres groupées de services

Convention Évidence

Offre non commercialisée depuis Juin 2012

- Compte à vue
- Rémunération du Compte à vue
- Accès multicanal
- Chéquier
- Compte sur Livret
- Facilité de caisse personnalisable
- Carte bancaire au choix pour un titulaire
- Système d'épargne automatique
- Cotisation Assurance des moyens de paiement – « tranquillité paiement »
- Assurance Prévoyance Décès Accidentel pour un titulaire
- Remboursement de la cotisation annuelle de la carte bancaire Allianz Banque (sous condition d'utilisation)
- Aide au changement de compte bancaire
- 50 % de remise sur tarification :
  - du chèque de banque
  - du virement permanent vers une autre banque (zone SEPA)
  - du virement occasionnel via téléphone, courrier ou courriel (zone SEPA)
  - de l'opposition sur chèque ou série de chèque

Cotisation mensuelle avec :	
• une carte CB Visa Electron / à autorisation systématique	9,50 €
• une carte CB Visa Classic à débit immédiat	9,50 €
• une carte CB Visa Classic à débit différé	9,90 €
• une carte CB Visa Premier à débit différé	14,90 €
• une carte CB Visa Infinite débit différé	28,15 €

Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF) — 11€ /an

Comprenant :
Un compte de dépôt avec :

- une carte de paiement à autorisation systématique
- 4 virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent
- des prélèvements SEPA en nombre illimité
- deux chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance et la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein d'Allianz Banque
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code Monétaire et Financier (actuellement 4 € par opération avec un plafond mensuel de 20 €)
- un changement d'adresse une fois par an
- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt

L'adhésion à cette offre spécifique permet de bénéficier d'un plafonnement à hauteur d'un montant global de 16,50 € par mois de certains frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement sur le compte bancaire.
Se reporter à la page 9 dans la rubrique « Irrégularités et Incidents », pour consulter la liste des incidents concernés.

Offre droit au compte — Gratuit

Comprenant :
Un compte de dépôt avec :

- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte (1)
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA
- un moyen de consultation du compte à distance et la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein d'Allianz Banque
- une carte de paiement à autorisation systématique
- deux formules de chèques de banque par mois
- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code Monétaire et Financier (actuellement 4 € par opération avec un plafond mensuel de 20 €)

(1) Envoi trimestriel en l'absence de mouvement sur le compte.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention[1]

8,00 €
(par opération, avec un plafond mensuel de 80 €)

Opérations particulières

• Déclaration à la Banque de France pour chèques payés pendant la période d'interdiction bancaire	26,00 € /opération[2]
• Frais par saisie attribution ou conservatoire	102,00 €
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû (plafond 100,00 €)
• Chèque remis à l'encaissement sur la France et retourné impayé	16,00 €

Incidents de paiement

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Gratuit
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque < ou = à 50 €) [3]	30,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque > à 50 €) [3]	50,00 €
• Frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant du prélèvement SEPA dans la limite de 20,00 €[4]
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,00 €
• Emission d'une lettre de mise en demeure	16,00 €

Conformément aux engagements pris par les établissements bancaires en décembre 2018 relatifs à la protection des clients en situation de fragilité financière, Allianz Banque s'engage à plafonner les frais ci-dessous liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à hauteur d'un montant global mensuel de :

- **25 € pour les clients éligibles ;**
- **16,50 € pour les clients ayant souscrit à l'offre groupée de services précisée en page 8.**

Liste des frais concernés

- commissions d'intervention
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- frais suite à la notification signalée par la BDF d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques
- frais pour déclaration Banque De France d'une décision de retrait de carte bancaire
- frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque

(1) Une commission d'intervention est prélevée en cas de paiement d'une opération sur le compte alors que la provision est insuffisante au moment de sa présentation.
(2) Limité à 26 € / jour.
(3) Forfait par chèque rejeté comprenant la lettre d'injonction, le blocage de provision pour régularisation du chèque impayé, le certificat de non-paiement de chèque pour défaut de provision, les frais de gestion d'interdit bancaire et la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France.
(4) Aucuns frais ne seront perçus en cas de représentation d'un même prélèvement déjà rejeté une première fois (sous réserve que la Banque ait été informée de cette représentation par le créancier).

Découverts et Crédits (1)

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Facilité de Caisse et/ou Découverts

Évidence et Vos Services Bancaires Allianz Banque	
Taux nominal annuel de la Facilité de Caisse	14 %(2)
Taux nominal annuel du découvert non autorisé	17 %(2)
Taux nominal annuel du découvert en compte Privalis/Facilities (3)	Euribor 3 mois + 1,80 %

Cotisation du découvert en compte

- Privalis/Facilities — 40,00 € par an

Frais sur actes de gestion

Services

- Edition de documents (tableau d'amortissement, attestations...) — 40,00 € par demande

Modifications des garanties (hors assurance emprunteur)

- Substitution de garantie/nouveau nantissement — 500 €

Crédits à la consommation/Crédits immobiliers

Frais sur actes de gestion

Services

- Edition de documents (tableau d'amortissement, attestations...) — 40,00 € par demande

Modifications des conditions contractuelles

- Frais d'avenant (hors frais de garantie) — 500 €

Modifications des garanties (hors assurance emprunteur)

- Substitution de garantie/nouveau nantissement — 500 €

Interventions exceptionnelles

- Désolidarisation des co-emprunteurs — 500 €

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par Allianz Banque. Conditions et barèmes en vigueur susceptibles de variations.
(2) Dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France.
(3) Coût du crédit : taux nominal annuel du découvert en vigueur : Euribor 3 mois + 1,80 %, sans frais de dossier, hors assurance facultative, susceptibles de variations.
Le coût total de votre crédit dépend de son utilisation : il varie en fonction du montant et de la durée du découvert effectif de votre compte et dans la limite du découvert maximum autorisé.
Le montant des intérêts mensuels variera chaque mois en fonction du montant utilisé de votre découvert.
Le taux appliqué variera chaque mois en fonction de l'évolution de l'indice Euribor 3 mois sur le marché interbancaire.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

- Service d'épargne automatique (réservé à l'offre Evidence) 13,50 € /an
- Rémunération du compte à vue (réservé à l'offre Evidence) dès le 1er euro 13,00 € /an
- Convention de rémunération automatique des liquidités(1) 37,00 € /an
  (réservée à l'offre Vos services Bancaires Allianz Banque(2))
  En cas de souscription simultanée avec une carte bancaire à l'ouverture du compte Gratuit

Taux de rémunération de votre Compte à Vue Évidence(3)

- Taux de rémunération de votre compte à vue (Offre Évidence uniquement) 0,05 %

(1) Seuil automatique de virement du Compte à vue vers le Compte sur livret de 750 €.
(2) L'offre Vos Services Bancaires Allianz Banque s'articule autour d'un compte bancaire et d'un accès multicanal que vous enrichissez selon vos envies avec des produits et des services au choix :
- Des moyens de paiement : un chéquier et/ou une carte bancaire (sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque).
- Le remboursement de la cotisation annuelle de la carte bancaire (sous condition d'utilisation).
- Une facilité de caisse (sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque).
- Un livret d'épargne.
- La convention de rémunération automatique des liquidités (la détention d'un compte sur livret est nécessaire – seuil automatique de virement du compte à vue vers le compte sur livret de 750 €).
- L'assurance tranquillité de paiement .

(3) Taux nominal annuel brut, hors impôts et prélèvements sociaux susceptibles de variations. Conditions et barèmes en vigueur au 1er avril 2026.

Livret Allianz

- Plafond de dépôt maximum 1 500 000 €. Taux nominal annuel brut disponible par Internet, téléphone et auprès de votre interlocuteur Allianz (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement).

Le Pack Allianz Livret A

- Le Pack Allianz Livret A est constitué d'un Livret A et d'un Livret Atout Avenir. Le Livret A bénéficie d'un taux de rémunération déterminé réglementairement par les pouvoirs publics et susceptible de modifications.
  Les intérêts sont exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux pour les particuliers fiscalement domiciliés en France.
  Le Livret Atout Avenir est un compte sur livret fiscalisé dont l'ouverture sera déclenchée automatiquement lorsque le Livret A aura atteint son plafond réglementaire hors intérêts capitalisés.
  Les intérêts versés sur le Livret Atout Avenir sont calculés par application d'un double palier de taux :
  - 1er palier : dans la limite d'un plafond de 15 300 €* et d'un taux fixé par Allianz Banque.
  - 2eme palier : au-delà du 1er palier, un taux brut égal à celui appliqué au Livret Allianz.

* Ce plafond est susceptible d'être modifié à tout moment par Allianz Banque sans pour autant excéder le plafond réglementaire du Livret A.

Placements financiers

Prestations Compte Libre

Comptes Titres Ordinaires

Droits de garde [1] (débités annuellement)

- Valeurs françaises (code ISIN commençant par FR) — 0,30 % par ligne
- Valeurs européennes — 0,50 % par ligne

Traitement particulier :

- OPCVM ou FIA du Groupe Allianz — Gratuit
- Titre du Groupe Allianz — Gratuit
- Fonds Eurazeo — Gratuit

Minimum annuel de 30 € (sur l'ensemble du portefeuille) ramené à 24 € si le client ne détient que des valeurs françaises :

- Frais de tenue de compte pour un compte titres sans position — 24,00 € /an

OPCVM ou FIA

- Droits d'entrée pour toute souscription OPCVM ou FIA — selon prospectus
- Nous vous informons qu'Allianz Banque est susceptible de percevoir une rémunération récurrente de la part de la Société de Gestion des fonds souscrits en contrepartie des services qu'elle vous fournit à l'occasion de la distribution de ces fonds. Vous en serez informé à la souscription avant de valider votre opération sur internet.

Frais de négociation bourse (courtage)

- Achat/vente de titres

  - ordre jusqu'à 10 000 € — 0,40 % du montant de l'opération
  - ordre supérieur à 10 000 € — 0,30 % du montant de l'opération
  - Minimum par ordre — 9,00 €

- Opération réalisées sur internet (uniquement Euronext Paris et titres Allianz) — Réduction de 50 %

Frais additionnels des intermédiaires étrangers, commissions de change et impôts étrangers le cas échéant.

(1) Les droits de garde sont calculés sur la base des titres en portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.

Placements financiers

PEA (Plan d'Epargne en Actions)

Droits de garde

0,40 % par an

Assiette : 100 % du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre
hors liquidités, OPCVM ou FIA du Groupe Allianz, et fonds Eurazeo (débités trimestriellement).

- Frais de tenue de compte pour un compte titres sans position — 24,00 € /an

OPCVM ou FIA

- Droits d'entrée pour toute souscription OPCVM ou FIA — selon prospectus
- Nous vous informons qu'Allianz Banque est susceptible de percevoir une rémunération récurrente de la part de la Société de Gestion des fonds souscrits en contrepartie des services qu'elle vous fournit à l'occasion de la distribution de ces fonds. Vous en serez informé à la souscription avant de valider votre opération sur internet.

Frais de négociation bourse (courtage)

- Achat/vente de titres
  - ordre jusqu'à 10 000 € — 0,40 % du montant de l'opération
  - ordre supérieur à 10 000 € — 0,30 % du montant de l'opération
  - Minimum par ordre — 9,00 €
- Opération réalisées sur internet (uniquement Euronext Paris et titres Allianz) — Réduction de 50 %

Frais additionnels des intermédiaires étrangers, commissions de change et impôts étrangers le cas échéant.

Prestations Gestion Sous Mandat

Comptes Titres Ordinaires

Frais de gestion

Assiette : 100 % du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre (débités trimestriellement).
Tarification par Tranche

- de 0 à 250 000 € — 0,75 % /an
- de 250 001 à 1 000 000 € — 0,65 % /an
- au-delà de 1 000 000 € — 0,55 % /an

Conservation d'instruments financiers et Droits de garde

Assiette : 100 % du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre, hors liquidités (débités trimestriellement).
Tarification par Tranche

- de 0 à 250 000 € — 0,50 % /an
- de 250 001 à 1 000 000 € — 0,35 % /an
- au-delà de 1 000 000 € — 0,20 % /an

Frais de transaction OPCVM ou FIA (France/Hors droits d'entrée ou de sortie acquis à l'OPCVM ou FIA)

Assiette : montant de la souscription

- Souscription OPCVM ou FIA — 0,50 %
- Rachats OPCVM ou FIA — Gratuit

Négociation bourse France

Assiette : montant de la souscription

- Actions — 1,166 %(1)
- Obligations — de 0,3588 à 1,196 %(1)(2)

Négociation bourse à l'étranger

Assiette : montant de la souscription

- Actions et obligations — 1,166 %(1)

Frais additionnels des intermédiaires étrangers, commissions de change et impôts étrangers le cas échéant.

(1) Avec un minimum de 1,196 €.
(2) Selon maturité, tarification détaillée disponible sur demande.

PEA (Plan Épargne en Actions)

Frais de gestion

Assiette : 100 % du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre (débités trimestriellement).
Tarification par Tranche

- de 0 à 250 000 € — 0,85 % /an
- de 250 001 à 1 000 000 € — 0,75 % /an
- au-delà de 1 000 000 € — 0,65 % /an

Conservation d'instruments financiers et Droits de garde — 0,40 % /an

Assiette : 100 % du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre, hors liquidités (débités trimestriellement) .

Frais de transaction OPCVM ou FIA (France/Hors droits d'entrée ou de sortie acquis à l'OPCVM ou FIA)

Assiette : montant de la transaction

- Souscription OPCVM ou FIA — 0,50 %
- Rachats OPCVM ou FIA — Gratuit

Négociation bourse France

Assiette : montant de la souscription

- Actions — 1,166 %(1)

Négociation bourse à l'étranger

Assiette : montant de la souscription

- Actions — 1,166 %(1)

Frais additionnels des intermédiaires étrangers, commissions de change et impôts étrangers le cas échéant.

(1) Avec un minimum de 1,166 € pour le compte géré.

Services attachés au fonctionnement des comptes

Transfert Compte Titres Ordinaire

• Ouverture d'un compte titres à la suite d'un transfert venant d'un autre établissement	Gratuit
• Transfert d'un compte titres vers un autre établissement	170,00 €

Transfert PEA

• **Ouverture d'un PEA à la suite d'un transfert** venant d'un autre établissement	Gratuit
• **Transfert d'un PEA vers un autre établissement**	
Titres cotés ou OPC vers un autre établissement	15,00 € /ligne
Titres non cotés vers un autre établissement	50,00 € /ligne
Frais de transfert plafonnés à	150,00 €

Autres services

• Duplicata Avis d'opéré	6,00 €
• Récupération d'impôts étrangers	50,00 € /ligne

Assurances et prévoyance

• Assurance « Tranquillité Paiement » Perte, vol de chéquiers et de cartes bancaires Allianz Banque	28,00 € / an
• Assurance Prévoyance Décès Accidentel souscrite lors : - de l'ouverture d'un Compte à Vue (réservée à l'offre Evidence) - de l'octroi d'un découvert Privalis/Facilities	27,00 € /an /assuré 0,025 % /mois du découvert utilisé fin de mois
- de l'ouverture d'un Pack Allianz Livret A (Assurance PTIA – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)	Gratuit

Engagement par signature[1]

- Cautions bancaires[2]
  Frais de dossier
  - 0,50 % du montant de la caution avec un minimum compris entre 75 € et 450 € suivant la nature et le montant de la caution.

  Commission d'engagement annuelle
  - 0,7 % à 2 % du montant de la caution avec un minimum compris entre 150 € et 1 125 € suivant la nature et le montant de la caution.

(1) Contactez votre interlocuteur Allianz habituel.
(2) Caution de loyer, caution fiscale et garantie d'actif et de passif.

Résoudre un litige

Allianz Banque a le souci constant de vous apporter le meilleur service possible.
Vous pourriez néanmoins ne pas être satisfait du fonctionnement de votre compte ou de l'utilisation des services mis à votre disposition.

Votre interlocuteur Allianz (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiement) ou votre conseiller bancaire restent vos interlocuteurs privilégiés

Contactez votre interlocuteur Allianz ou bien votre conseiller bancaire du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 au :

09 74 75 15 15

(appel non surtaxé depuis un poste fixe en France, tarif selon l'opérateur depuis un mobile ou à l'étranger).

Le Service Qualité est également à votre disposition

Vous ne souhaitez pas contacter votre interlocuteur Allianz ou votre conseiller bancaire ?
Ils ne vous ont pas répondu ou vous n'êtes pas satisfait de leur réponse ?
Votre réclamation formulée à l'oral ou par messagerie instantanée n'a pas été résolue immédiatement et entièrement ?
Vous pouvez adresser une réclamation écrite au Service qualité à l'adresse suivante :

Allianz Banque
Service Qualité
TSA 55 555
92919 Paris La Défense Cedex

ou en utilisant la messagerie sécurisée de votre espace mon.allianzbanque.fr ou de l'application mobile « Allianz Banque Mobile ».

Dans tous les cas, Allianz Banque s'engage à accuser réception de votre réclamation écrite sous 10 jours ouvrables suivant la date d'envoi et à y apporter une réponse sous 2 mois.

Dans l'hypothèse d'une réclamation écrite sur les services de paiement, Allianz Banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours ouvrables.

Le Médiateur

Vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante ?
Vous n'avez pas obtenu de réponse dans le délai de 2 mois ou de 15 jours ouvrables (s'agissant d'une réclamation portant sur les services de paiement) suivant l'envoi de votre réclamation écrite ?
Vous pouvez saisir le Médiateur de la Banque en transmettant votre demande écrite à :

- par voie postale :

Médiateur de la Fédération Bancaire Française
CS 151
75422 Paris Cedex 09

- ou en déposant votre réclamation sur le site internet du médiateur :

www.lemediateur.fbf.fr

Avant de saisir le Médiateur, vous devez pouvoir justifier avoir déposé une réclamation écrite auprès d'Allianz Banque.

Il convient de lui exposer le différend qui vous oppose à Allianz Banque. Votre dossier doit comporter vos coordonnées personnelles et bancaires, le descriptif détaillé du litige et toutes les pièces justificatives dont vous disposez, dont une copie de votre réclamation d'origine comportant la date d'envoi.

Le Médiateur a vocation à recommander des solutions aux litiges concernant les conventions de comptes, l'épargne, les instruments financiers, les ventes liées et les ventes à primes. Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse est engagée, sauf accord des parties.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 681 879 255 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.
Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense cedex

www.allianz.fr

Allianz Banque
SA au capital de 92 252 768,19 euros - 572 199 461 RCS Nanterre
FR 655 721 994 61
Établissement de crédit agréé par l'ACPR - Intermédiaire d'assurance
n° ORIAS 07 033 258 - www.orias.fr
Siège Social : Tour Allianz One - 1 cours Michelet - 92800 Puteaux

www.allianzbanque.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

COM 12782 - V 08/2026 - Imp. 08/2026 - NIN